



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 16 juin 2025 à 19h

ORDRE DU JOUR



Désignation d'un secrétaire de séance



Relevé de décisions

Adoption du relevé de décisions du Bureau communautaire du 22 mai 2025



Délibérations

2025/13B - Demande de subvention AESN
Programme restauration de mares - 2024/2025

2025/14B - Attribution - Fourniture et livraison de repas en liaison froide
à destination des crèches intercommunales

RAPPORTEUR

Yannick MOUCHE

Stéphanie MARICAL



Questions diverses

BUREAU COMMUNAUTAIRE**-000-**

Usé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2025
Publication : 23/06/2025**Membres du Bureau :**

a) en exercice	24
b) présents	21
d) votants	21 + 1 pouvoir = 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 juin 2025

--

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 16 juin à 19h, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, légalement convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

M. VASSET Laurent, Président, ouvre la séance.

M. HOGUET Bernard, Maire et Conseiller communautaire de Saint-Léonard procède à l'appel nominal auquel répondent :

PRESENTS :

- M. VASSET Laurent, Président,
- M. AUBRY Pierre, Conseiller communautaire de Fécamp, à Mme MARICAL Stéphanie,
- M. BLANCHET Franck, Maire et Conseiller communautaire de Vattetot-sur-Mer,
- M. COURSAULT Olivier, Maire et Conseiller communautaire de Froberville,
- M. CROCHEMORE Jean-Marie, Maire et Conseiller communautaire de Ganzeville,
- M. DEMONDION Jean-Marie, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. DONNET Pascal, Maire et Conseiller communautaire d'Epreville,
- M. FAVEY Emmanuel, Maire et Conseiller communautaire de Saint-Pierre-en-Port,
- M. GOULET Dominique, Maire et Conseiller communautaire de Tourville-les-Ifs,
- M. GOSSELIN Régis, Maire et Conseiller communautaire de Limpville,
- Mme GUENOT Estelle, Maire et Conseillère communautaire de Gerville,
- M. HOGUET Bernard, Maire et Conseiller communautaire de Saint-Léonard,
- M. LECOURT Pascal, Maire et Conseiller communautaire de Senneville-sur-Fécamp,
- M. MAHEUT Raynald, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. MALBRANQUE David, Maire et Conseiller communautaire des Loges,
- Mme MARICAL Stéphanie, Conseillère communautaire de Fécamp,
- M. MOUICHE Yannick, Maire et Conseiller communautaire d'Ecretteville-sur-Mer,
- M. NAVARRE Jean-Louis, Maire et Conseiller communautaire de Valmont,
- Mme RIVIERE Virginie, Maire et Conseillère communautaire de Thérouldeville,
- M. ROUSSEL David, Conseiller communautaire de Fécamp,
- Mme TESSIER Dominique, Conseillère communautaire de Fécamp,

POUVOIR :

- M. ROUSSELET Eric, Maire et Conseiller communautaire de Sainte-Hélène-Bondeville, à M. LECOURT Pascal,

EXCUSÉS :

- M. BRUMARD Pascal, Conseiller communautaire de Colleville,
- M. SCARANO Eric, Maire et Conseiller communautaire de Sassetot-le-Mauconduit,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. CARDON Christophe, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme VION Marion Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme GOURGUECHON Florence, Adjointe aux Directeurs de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme MAGUIN Nathalie, Directrice des Services techniques de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme DEHOUCK Myriam, Responsable du service Urbanisme Aménagement de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme ANDRIES Karine, Secrétaire Générale de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2025

N°2025/13B

CYCLE DE L'EAU

RAPPORTEUR : Yannick MOUICHE

Demande de subvention AESN
Programme restauration de mares
2024/2025

Mesdames, Messieurs,

Au titre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral a fait réaliser, par le Syndicat Mixte des Bassins Versant de la Valmont et de la Ganzeville et par le service lutte contre les inondations de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole, un recensement des mares nécessitant une restauration dans le but de prioriser les mares d'intérêt hydraulique et environnemental.

5 mares ont été sélectionnées pour compléter le programme 2024-2025.

L'entreprise La Grainvillaise a été retenue pour le marché à bon de commande de restauration des mares pour les années 2024-2025. Suite à la consultation de l'entreprise pour ces 16 mares, le montant des travaux est de 46 167,45 € HT soit 55 400,94 € TTC.

Dans le cadre de son 12^{ème} programme, et plus précisément celui de la protection, la restauration et la gestion des écosystèmes humides, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) subventionne ces aménagements à hauteur de 80% du montant TTC des travaux.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- ✦ autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions à intervenir au taux maximum autorisé auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, soit 80% du montant total TTC des travaux.

- ✚ autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces administratives se rapportant à ces subventions.

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 22 (1 pouvoir)
Vote pour : 22
Vote contre :
Abstention :

Fait et délibéré à Fécamp,
les jour, mois et an sus indiqués.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent VASSET





BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2025

N°2025/14B

PETITE ENFANCE

Attribution

Fourniture et livraison de repas en
liaison froide à destination des crèches
intercommunales

RAPPORTEUR : Stéphanie MARICAL

Mesdames, Messieurs,

Le marché relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide à destination des crèches intercommunales, conclu en 2021 avec le Centre Hospitalier du Pays des Hautes Falaises, arrive à échéance en septembre 2025.

Au regard des consommations précédentes, le montant des prestations (150 000 € HT maximum par an), supérieur aux seuils définis par le Code de la Commande Publique, nécessite la mise en œuvre d'une procédure de marchés publics.

A cette occasion, les besoins des structures ont été redéfinis pour garantir la fourniture de repas conformément à la loi EGalim imposant de proposer au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques, tout en appliquant la loi AGECE prévoyant la fin des emballages plastiques à usage unique et la lutte contre le gaspillage alimentaire, et la loi Climat et Résilience imposant de proposer au moins 60% de viandes et poissons de qualité et durables.

Par ailleurs, le marché prévoit dorénavant la fourniture et la livraison de repas pour les enfants compris entre 4 à 8 mois et la fourniture et la livraison de goûters pour l'ensemble des enfants.

Aussi, une consultation, en appel d'offres ouvert, composé d'un lot unique, a été publiée en avril 2025.

Après étude du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 juin 2025, a attribué le marché à la société ANSAMBLE pour un montant annuel estimé à 125 859,50 € HT.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 8 septembre 2025, il est reconductible trois fois par période d'un an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 juin 2025,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ approuve l'attribution du marché relatif à la fourniture de repas en liaison froide à destination des crèches intercommunales à la société ANSAMBLE pour un montant annuel estimé à 125 859,50 € HT.
- ✚ autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces des marchés,
- ✚ inscrit les crédits correspondants au budget Général - Section de Fonctionnement - Article 611.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22 (1 pouvoir)

Vote pour : 20

Vote contre :

Abstention : 2

(M. LECOURT avec le pouvoir de M. ROUSSELET)

Fait et délibéré à Fécamp,

les jour, mois et an sus indiqués.

Pour extrait certifié conforme,

*Le Président,
Laurent VASSET*

